

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION N° B.2024-9 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A RADIO VASSIVIERE

Date de la convocation
17/01/24

Le 23 janvier 2024 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		P. MOUNAUD	x		
PLAZANET Mélanie	X				
SERRE Françoise		M. PLAZANET	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline			X		
PETIT Christophe			X		
23 DEFEMME Catherine	X				
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte		P. BRUGERE	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard		C. HORNEBECK	X		
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise		S. SAVIGNAC	X		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)
Madame Mélanie LE NUZ (Responsable Evaluation et Animation territoriale)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET 8200

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 3 : Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 36 : Organiser la communication

Le rapporteur expose :

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) et notamment la mesure 36 ;
Vu le courrier de sollicitation d'une subvention de l'association Radio Vassivière pour l'année 2023 ;

Considérant que le média Radio Vassivière participe à la communication territoriale ;

Contexte :

Dans le cadre du projet de charte 2018-2033, le syndicat accompagne les médias du territoire que sont Radio Vassivière et Télé Millevaches. En effet, ils sont confortés et soutenus dans l'optique d'une diffusion accrue sur le territoire et d'un relais participatif entre le Parc et les habitants.

Description du projet :

Radio Vassivière est un média radiophonique associatif local répond aux besoins d'informations sur les enjeux locaux, les manifestations et événements culturels sur le territoire, l'accès aux médias de tous, l'éducation aux médias, et l'accompagnement technique de toute personne désireuse de « faire de la radio ».

Trois studios permanents sont fonctionnels : Royère, Meymac et Aubusson. Elle diffuse sur deux fréquences, d'abord sur le secteur de Vassivière, et aussi sur le secteur d'Ussel.

Conformément aux objectifs cités dans la convention, la Radio poursuit ses actions avec notamment :

- Production quotidienne d'un agenda d'une dizaine de minutes diffusé 5 fois par jour
- Réalisation d'une Midinale en direct du lundi au jeudi portant sur l'actualité locale
- Amélioration de la diffusion et ouverture des studios
- L'accompagnement et la formation de bénévoles pour la réalisation des projets radiophoniques
- La réalisation d'ateliers en milieu scolaire et périscolaire à destination des jeunes
- L'animation du territoire via la réalisation d'émissions en public et en direct une dizaine de fois par an et notamment durant la saison estivale

Plus particulièrement en lien avec le Parc, Radio Vassivière a mené plusieurs interviews avec des chargés de mission du Parc et même réalisé une émission en direct sur le Chavanon.

L'association Radio Vassivière a sollicité une subvention de 2 500 €, auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin pour l'année 2023.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de renouveler la convention pour l'année 2023 ;
- d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association Radio Vassivière ;
- d'autoriser le Président à :
 - engager la dépense correspondante ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de renouveler la convention pour l'année 2023 et 2024;
- d'attribuer une subvention de 2 500 € pour 2023 et 2 500 € pour 2024 afin de rattraper le décalage d'un an à l'association Radio Vassivière ;
- d'autoriser le Président à :
 - engager la dépense correspondante ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	3		
Départemental = 6	2	1	2	2		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		9	14	14		

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 01.02.24 Et qu'elle a été affichée le 01.02.24

REÇU LE
01 FEV. 2024
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)



